

BILAN D'ACTIVITÉ 2019



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Record historique des nouvelles requêtes

Après une année 2018 marquée par une forte augmentation des entrées, l'année 2019 a connu une progression encore plus forte. Les nouvelles requêtes ont dépassé le seuil de 5 000, correspondant à une augmentation de 9,8 % (4 567 entrées en 2018). La progression des recours concerne en particulier le contentieux du travail, de la fonction publique, de l'urbanisme et de l'environnement et le contentieux des étrangers.

Un nombre toujours plus important d'affaires jugées

La cour a rendu en 2019 4 530 décisions, soit une augmentation de près de 4 % par rapport à l'année précédente. Cependant, en dépit de la mobilisation de tous les magistrats et agents de greffe, dans un contexte de renouvellement profond des effectifs de la cour, cette augmentation des décisions rendues n'a pas permis de juger un nombre d'affaires équivalent à celui des requêtes nouvelles.

Des signes encourageants sur les délais

Le traitement des affaires a été concentré sur les dossiers les plus anciens de sorte que le délai moyen des affaires ordinaires a commencé, pour la première fois depuis 2015, à se réduire. Il s'établit à 1 an 1 mois et 7 jours. Il en est de même pour le délai moyen global de jugement des affaires qui s'élève à 1 an et 12 jours. Par ailleurs, le nombre des dossiers de plus de deux ans a fortement diminué. Au 31 décembre 2019, ils ne représentaient plus que 60 dossiers, soit 1,3 % des affaires en stock.

Brigitte PHÉMOLANT

5 014

affaires enregistrées
+ 9,8 %
par rapport à 2018

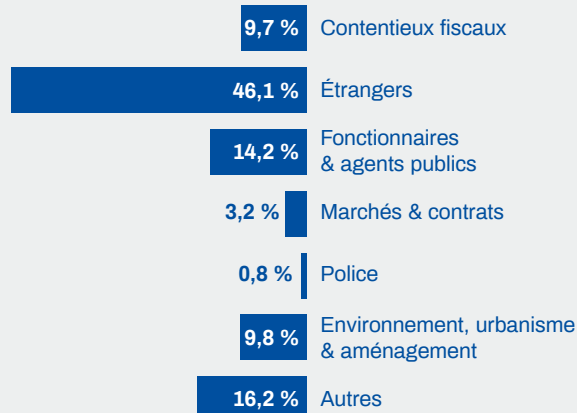
4 530

affaires jugées
+ 3,7 %
par rapport à 2018

Délai prévisible moyen de jugement

1 an et 12 jours

Répartition des affaires enregistrées en 2019 par type de contentieux



Nombre d'affaires en données nettes

